



DÉPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE LIHONS

**Arrêté municipal permanent de voirie hors agglomération
Route de Lihons à Framerville VC2
du 09/01/2023 à la fin des travaux**

LE MAIRE DE LIHONS,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R417.11;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

VU la demande d'arrêté par laquelle la société ORANGE souhaite l'autorisation de réaliser les travaux sur la commune de Lihons ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation lors des travaux d'ouvrage pour le déploiement de la fibre optique, en tout point du territoire ;

CONSIDERANT que ces propositions sont de nature à faciliter la circulation et à renforcer la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des restrictions de circulations pourront être mises en place en tout point du territoire de Lihons, lors des interventions de la société **ORANGE** et ses prestataires pour le déploiement de la fibre sur la commune.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules de toute nature pourra éventuellement être interdit dans l'emprise des dits chantiers.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies prendront effet **du 09/01/2023 à la fin des travaux.**

ARTICLE 4 : La mise en place de l'ensemble de la signalisation sera effectuée par l'entreprise en charge des travaux qui garantira la sécurité des usagers.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Lihons.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire de la commune de Lihons.,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lihons



09 DEC. 2022

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 984497/PER200392/2203801

Date : 08/12/2022

Contact : Pierre Maes

UI Nord de France Chargés d'affaires Amiens

20 AV PAUL CLAUDEL

80050 AMIENS 1

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Mairie de LIHONS PL HENRI SY 80320 LIHONS	Permission accordée : Date et signature : (Nom et Prénom)  (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
80320 LIHONS - RUE FRAMERVILLE.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	600		m. d'alvéole	1200	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Pose réseau télécoms 2 PEHD ø50 sur 600m à 1 m de la chaussée avec une charge de 80.
Travaux pour le parc éolien de Lihons.

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 09/01/2023

Durée prévisible des travaux : 21.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033

Gestionnaire de voirie : 103053 Mairie de LIHONS

DOSSIER-TECHNIQUE

1. Plan du réseau présentant les modalités de Passage et d'ancrage :

- Charge en génie civil

Dispositions générales sur canalisations : 0,80 m sous chaussée ; 0,50 m sous trottoir.

- Charge en aérien

Dispositions générales plantation de poteau : 1,30 m de profondeur d'implantation ; 6,70 m hors sol ; 6,50 m de flèche des câbles entre deux appuis.

2. Données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partage des installations existantes.

3. Schémas d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours.

4. Conditions prévisionnelles d'organisation du chantier :

- Emprise

Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

- Maintien de la circulation

Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique. La continuité des accès sera assurée au moyen de ponts de voitures et passerelles pour piétons avec garde-corps rigide. Les accès nécessaires à la circulation privée seront réalisés au moyen de ponts de service. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

- Signalisation du chantier

Les signalisations d'approche, de position, de fin de prescription et de jalonnement en cas de détournement de la circulation seront mises en place. Le chantier sera isolé en permanence des espaces réservés aux personnes et des portions de chaussée non affectées par les travaux. Des dispositifs de balisage rigides seront mis en place du côté voie de la circulation automobile. Des clôtures rigides, résistantes et continues seront mises en place côté accotement ou trottoir. L'ensemble des dispositifs sera éclairé pendant la nuit par un nombre suffisant de lanternes pour être visible en toutes circonstances. Le dépôt de chantier sera totalement isolé des circulations piétonnes et routières par des clôtures constituées d'éléments jointifs. Dans la mesure du possible, le stationnement des véhicules assurant la desserte du chantier se fera à l'intérieur des emprises autorisées.

- Sécurité

Conformément à la loi, un coordonnateur de sécurité sera désigné selon la nature du chantier.

5. Modalités techniques de remblaiement ou de reconstruction d'ouvrages :

- Démolition des revêtements

Selon la nature du revêtement de surface, découpes à l'aide d'une scie à disque, de trancheuse à roue, de pelle pneumatique, etc., avec une largeur de 10 cm de part et d'autre de la dimension de la fouille.

- Remblaiement et compactage

Trottoir : les remblais sont réalisés, après calibrage et tri, avec les matériaux extraits de la fouille ou avec une grave naturelle 0/30 soigneusement mise en œuvre. Le compactage sera réalisé par couche de 30 cm.

Chaussée : les remblais sont réalisés pour la couche de fondation en grave naturelle de 40 cm et pour la couche de base en grave naturelle de 40 cm. Le compactage sera réalisé par couche de 20 cm.

Les terres extraites non réutilisables seront évacuées en décharge.

Les dispositions prévues à la note technique sur le compactage des remblais (SETRA) seront appliquées.

- Revêtement de surface

Espaces verts : apport de terre végétale si nécessaire.

Trottoir : couche en enrobé BB 0/6,3 sur 3 cm.

Chaussée : couche de roulement réalisée en deux fois 5 cm de béton bitumineux BB 0/10.

Les joints seront réalisés par une émulsion de bitume pour parfaire l'étanchéité.

6. Echancier prévisionnel de réalisation des travaux :

Date prévue pour le début des travaux : 09/01/2023

Durée prévisible des travaux : 21.0 Jour(s)

Remarques : toute suggestion particulière sera examinée.



Demande de Permission de voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)
Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 08/12/2022	Instructeur
Contact : Pierre Maes Téléphone : +33 3 22 42 41 53 Portable : +33 6 47 83 24 51 pierre.maes@orange.com N° de dossier : 984497/PER200392/2203801	Mairie de LIHONS PL HENRI SY 80320 LIHONS

Demandeur	Gestionnaire de voirie
UI Nord de France Chargés d'affaires Amiens 20 AV PAUL CLAUDEL 80050 AMIENS 1	Mairie de LIHONS PL HENRI SY 80320 LIHONS

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
80320 LIHONS - RUE FRAMERVILLE.

Description des travaux à réaliser						
Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	600		m. d'alvéole	1200	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : Pose réseau télécoms 2 PEHD ø50 sur 600m à 1 m de la chaussée avec une charge de 80. Travaux pour le parc éolien de Lihons.						
Echéancier : Date prévue pour le début des travaux : 09/01/2023 Durée prévisible des travaux : 21.0 Jour(s) Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au : 03/12/2033						



Votre correspondant : Pierre Maes
Téléphone : +33 3 22 42 41 53
Portable : +33 6 47 83 24 51
pierre.maes@orange.com
N° référence : 984497/PER200392/2203801

Mairie de LIHONS
PL HENRI SY

80320 LIHONS

Le 08/12/2022

Objet : demande de permission de voirie :
Dossier : 984497
Gestionnaire de voirie : Mairie de LIHONS

Je vous prie de trouver ci-jointe la demande de permission de voirie, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier suivant :
80320 LIHONS - RUE FRAMERVILLE.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la réalisation de ces installations de télécommunications contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de nos clients.

En l'absence de réponse de votre part, les travaux ne pourront pas débuter, aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre accord en me retournant l'imprimé de réponse ci-joint ou par tout autre moyen en précisant le numéro de référence de la demande, à l'adresse suivante :

UI Nord de France Chargés d'affaires Amiens
20 AV PAUL CLAUDEL

80050 AMIENS 1

Je me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, , l'assurance de ma considération distinguée.

Murielle Guyout
RESPONSABLE CAF

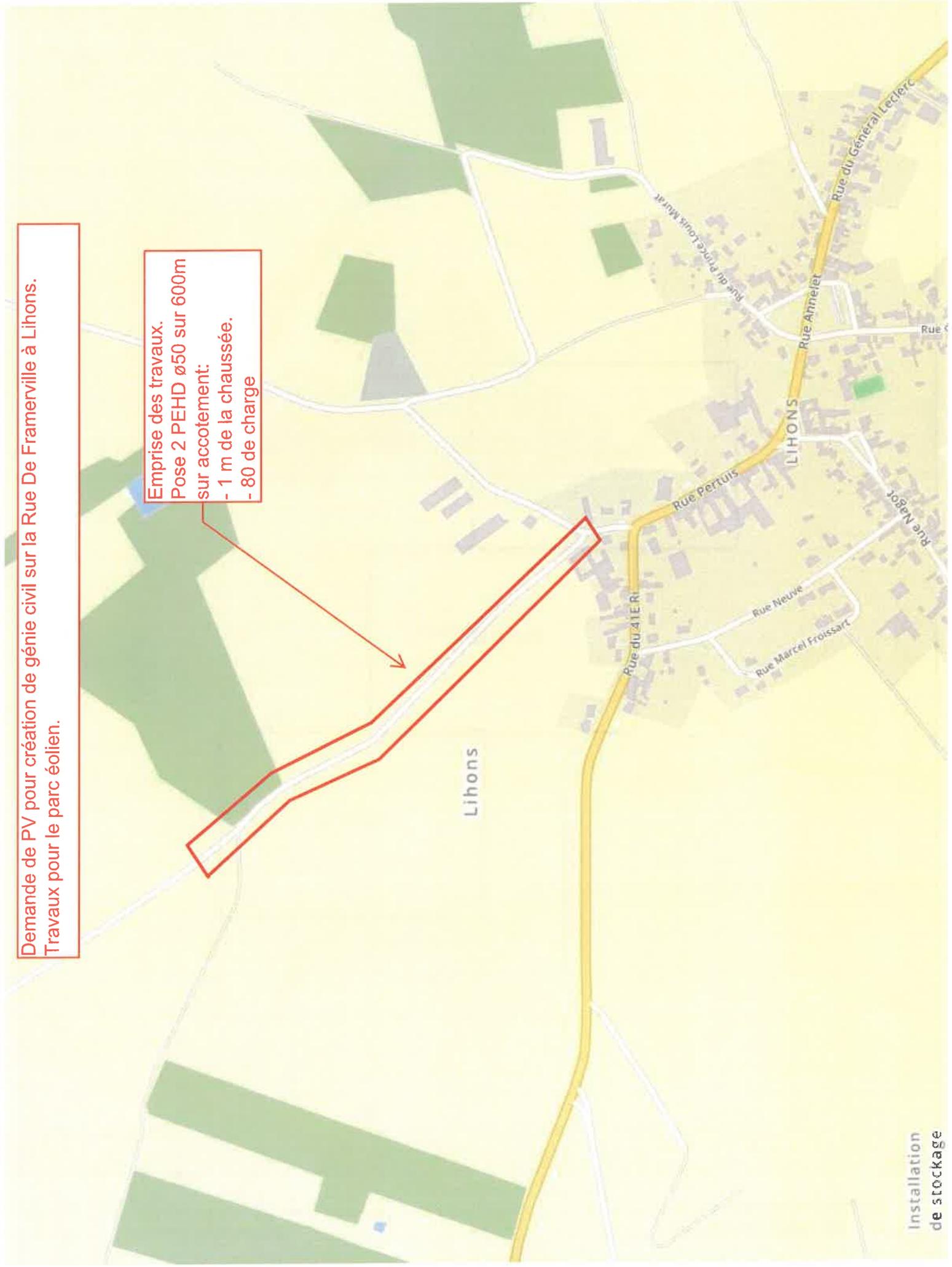
P.J. : le dossier technique

Demande de PV pour création de génie civil sur la Rue De Framerville à Lihons.
Travaux pour le parc éolien.

Emprise des travaux.
Pose 2 PEHD \varnothing 50 sur 600m
sur accotement:
- 1 m de la chaussée.
- 80 de charge

Lihons

Installation
de stockage





Carte 03



Carte 02



Carte 01

Lihons

LIHONS

Rue du 41E Ri

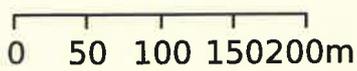
Rue Perduis

Rue Marcel Froissart

Rue Neuve

Rue Nagot

Rue Annele



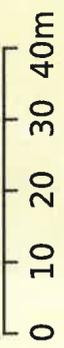


Reprise de la Chambre.
3 Rue de Framerville

LIMONS

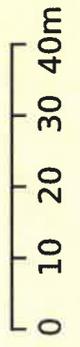
Rue de Framerville

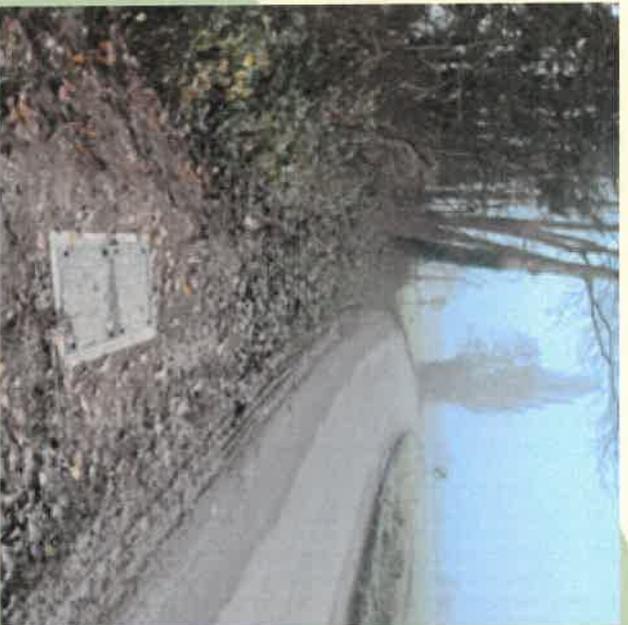
Rue de F





LIHONS





Reprise de la Chambre.
Posé par Enedis

Traversée en foncage

Site Enedis

Pose d'une chambre du
type L2T

